

AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

14 mars 2019

Index : AFR 19/0045/2019

République centrafricaine : De nouvelles mesures s'imposent pour consolider les progrès accomplis dans le domaine des droits humains

Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'Examen périodique universel sur la République centrafricaine

Amnesty International salue les efforts déployés par le gouvernement de la République centrafricaine pour instaurer une paix durable et faire en sorte que les violations présumées des droits humains fassent l'objet d'enquêtes et que leurs auteurs soient traduits en justice.

Amnesty International est toutefois préoccupée par les violations graves et persistantes des droits humains commises par les groupes armés. En plus de tuer et de déplacer de force des civils, les groupes armés se rendent coupables de pillages, de viols, de prises d'otages, de recrutement d'enfants et d'attaques contre des travailleurs humanitaires.

Aussi l'organisation salue l'acceptation par le gouvernement des recommandations visant à poursuivre les efforts de désarmement et de démobilisation des groupes armés opérant sur le territoire afin de rétablir la sécurité dans le pays.

Amnesty International salue également les efforts déployés par la République centrafricaine pour que justice soit rendue pour les crimes relevant du droit international, notamment l'inauguration du Tribunal pénal spécial pour la RCA en octobre 2018 et le transfèrement du chef de guerre Rambo à la Cour pénale internationale en novembre. Toutefois, nous restons préoccupés par la lenteur des progrès dans la traduction en justice des auteurs de ces crimes et par le fait que l'impunité demeure la norme dans la grande majorité des cas.

Amnesty International salue donc l'acceptation par la République centrafricaine des recommandations visant à faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains, y compris au sein des forces armées et de toutes les parties au processus de paix, répondent de leurs actes.

Bien que le pays ait accepté les recommandations de l'examen de 2013 visant à abolir la peine de mort, le gouvernement tarde encore à le faire. Si la peine de mort n'a pas été appliquée depuis de nombreuses années en République centrafricaine, le Code pénal la prescrit toutefois encore pour plusieurs crimes.

Amnesty International salue enfin, comme elle l'a fait lors des précédents examens, l'acceptation par le gouvernement des recommandations visant à abolir la peine de mort pour tous les crimes visés par le Code pénal et l'exhorte à les appliquer rapidement.

Complément d'information

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté les conclusions de l'Examen périodique universel sur la République centrafricaine lors de sa 40^e session, qui s'est tenue le 14 mars 2019. Avant l'adoption du rapport correspondant à cet examen, Amnesty International a fait cette déclaration orale.

Elle a également contribué aux informations sur lesquelles s'est appuyé l'Examen périodique par l'intermédiaire d'une communication sur la République centrafricaine : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/8654/2018/fr/>

Document public

Secrétariat International, Amnesty International, 1 Easton St., London WC1X 0DW, Royaume-Uni, www.amnesty.org
